

septembre 2024			octobre 2024			novembre 2024			décembre 2024			janvier 2025		
dim 01/09/24			mar 01/10/24	Reentrée ADM	Règle sécu ext	ven 01/11/24			dim 01/12/24			mer 01/01/25		
lun 02/09/24			mer 02/10/24			sam 02/11/24			lun 02/12/24			jeu 02/01/25		
mar 03/09/24			jeu 03/10/24	Simulation d'accompagnement		dim 03/11/24			mar 03/12/24			ven 03/01/25		
mer 04/09/24			ven 04/10/24	Equitation		lun 04/11/24			mer 04/12/24			sam 04/01/25		
jeu 05/09/24			sam 05/10/24			mar 05/11/24			jeu 05/12/24	Théorie en salle suite aux E-Learning		dim 05/01/25		
ven 06/09/24			dim 06/10/24			mer 06/11/24			ven 06/12/24	POR à cheval		lun 06/01/25		
sam 07/09/24			lun 07/10/24			jeu 07/11/24	Maréchalerie	equitation	sam 07/12/24			mar 07/01/25		
dim 08/09/24			mar 08/10/24			ven 08/11/24		Equitation	dim 08/12/24			mer 08/01/25		
lun 09/09/24			mer 09/10/24	E-learning => Topo 1	POR à pieds	sam 09/11/24			lun 09/12/24	BFE EE1 (option)		jeu 09/01/25		
mar 10/09/24			jeu 10/10/24			dim 10/11/24			mar 10/12/24	BFE EE1 (option)		ven 10/01/25		
mer 11/09/24			ven 11/10/24	Rando "cohésion de groupe"		lun 11/11/24			mer 11/12/24			sam 11/01/25		
jeu 12/09/24			sam 12/10/24			mar 12/11/24			jeu 12/12/24	Matelotage	Soins Pratique	dim 12/01/25		
ven 13/09/24			dim 13/10/24	TREC à la Louvière		mer 13/11/24			ven 13/12/24	Randonnée journée ("Dextre")		lun 13/01/25		
sam 14/09/24			lun 14/10/24			jeu 14/11/24			sam 14/12/24			mar 14/01/25		
dim 15/09/24			mar 15/10/24			ven 15/11/24	Rando "gestion de groupe et itinéraire"		dim 15/12/24			mer 15/01/25		
lun 16/09/24	Préformation	Préformation	mer 16/10/24	E-learning => Topo 2	POR à cheval	sam 16/11/24			lun 16/12/24			jeu 16/01/25		
mar 17/09/24			jeu 17/10/24	Maréchalerie		dim 17/11/24			mar 17/12/24			ven 17/01/25		
mer 18/09/24			ven 18/10/24	Randonnée journée ("guidage")		lun 18/11/24			mer 18/12/24			sam 18/01/25		
jeu 19/09/24			sam 19/10/24			mar 19/11/24			jeu 19/12/24	Equitation		dim 19/01/25		
ven 20/09/24			dim 20/10/24			mer 20/11/24			ven 20/12/24	Equitation		lun 20/01/25		
sam 21/09/24			lun 21/10/24			jeu 21/11/24	POR à cheval	POR à cheval	sam 21/12/24			mar 21/01/25		
dim 22/09/24			mar 22/10/24			ven 22/11/24	Equitation		dim 22/12/24			mer 22/01/25		
lun 23/09/24	Préformation	Préformation	mer 23/10/24			sam 23/11/24			lun 23/12/24			jeu 23/01/25	Randonnée journée ("Allures")	
mar 24/09/24	Préformation	Préformation	jeu 24/10/24			dim 24/11/24			mar 24/12/24			ven 24/01/25	Equitation	
mer 25/09/24			ven 25/10/24			lun 25/11/24			mer 25/12/24			sam 25/01/25		
jeu 26/09/24	Test entrée ATE	Test entrée ATE	jeu 26/10/24			sam 26/11/24			jeu 26/12/24	Congés		dim 26/01/25		
ven 27/09/24			dim 27/10/24			mer 27/11/24			ven 27/12/24			lun 27/01/25		
sam 28/09/24			lun 28/10/24			jeu 28/11/24	Equitation		sam 28/12/24			mar 28/01/25		
dim 29/09/24			mar 29/10/24			ven 29/11/24	Equitation		dim 29/12/24			mer 29/01/25		
lun 30/09/24			mer 30/10/24			sam 30/11/24			lun 30/12/24			jeu 30/01/25		
			jeu 31/10/24						mar 31/12/24			ven 31/01/25		

février 2025			mars 2025			avril 2025			mai 2025			juin 2025		
sam 01/02/25			sam 01/03/25			mar 01/04/25			jeu 01/05/25			dim 01/06/25		
dim 02/02/25			dim 02/03/25			mer 02/04/25			ven 02/05/25			lun 02/06/25		AE (option)
lun 03/02/25			lun 03/03/25			jeu 03/04/25		AE (option)	sam 03/05/25			mar 03/06/25		AE (option)
mar 04/02/25			mar 04/03/25			ven 04/04/25		AE (option)	dim 04/05/25			mer 04/06/25		
mer 05/02/25			mer 05/03/25			sam 05/04/25			lun 05/05/25			jeu 05/06/25		
jeu 06/02/25	BFE EE1 (option)		jeu 06/03/25	Equitation		dim 06/04/25			mar 06/05/25			ven 06/06/25		Pré Ride&Fun
ven 07/02/25	BFE EE1 (option)		ven 07/03/25	Randonnée journée ("Guidage")		lun 07/04/25			mer 07/05/25			sam 07/06/25		
sam 08/02/25			sam 08/03/25			mar 08/04/25			jeu 08/05/25			dim 08/06/25		Ride & Fun 2025
dim 09/02/25			dim 09/03/25			mer 09/04/25			ven 09/05/25			lun 09/06/25		
lun 10/02/25			lun 10/03/25			jeu 10/04/25			sam 10/05/25			mar 10/06/25		Post Ride&Fun
mar 11/02/25			mar 11/03/25			ven 11/04/25			dim 11/05/25			mer 11/06/25		
mer 12/02/25			mer 12/03/25			sam 12/04/25			lun 12/05/25	BFE EE1 (option)		jeu 12/06/25		
jeu 13/02/25			jeu 13/03/25	Equitation		dim 13/04/25			mar 13/05/25	BFE EE1 (option)		ven 13/06/25		
ven 14/02/25			ven 14/03/25	BFE EE1 (option)		lun 14/04/25			mer 14/05/25			sam 14/06/25		
sam 15/02/25			sam 15/03/25			mar 15/04/25			jeu 15/05/25	Matelotage	Rapport & RoadBook	dim 15/06/25		
dim 16/02/25			dim 16/03/25			mer 16/04/25			ven 16/05/25	Prépa examen ATE		lun 16/06/25		
lun 17/02/25			lun 17/03/25			jeu 17/04/25			sam 17/05/25			mar 17/06/25		
mar 18/02/25			mar 18/03/25			ven 18/04/25			dim 18/05/25			mer 18/06/25		
mer 19/02/25			mer 19/03/25			sam 19/04/25			lun 19/05/25			jeu 19/06/25		
jeu 20/02/25			jeu 20/03/25			dim 20/04/25			mar 20/05/25	BFE EE1 (option)		ven 20/06/25		
ven 21/02/25			ven 21/03/25			lun 21/04/25			mer 21/05/25			sam 21/06/25		
sam 22/02/25			sam 22/03/25			mar 22/04/25			jeu 22/05/25			dim 22/06/25		
dim 23/02/25			dim 23/03/25			mer 23/04/25			ven 23/05/25	EXAMEN BFE EE1 (option)		lun 23/06/25		AE (option)
lun 24/02/25			lun 24/03/25			jeu 24/04/25	Examen BLANC ATE		sam 24/05/25			mar 24/06/25		AE (option)
mar 25/02/25			mar 25/03/25			ven 25/04/25	Maréchalerie	equitation	dim 25/05/25			mer 25/06/25		
mer 26/02/25			mer 26/03/25			sam 26/04/25			lun 26/05/25	Carnet de bord et péda AE		jeu 26/06/25		
jeu 27/02/25	BFE EE1 (option)		jeu 27/03/25	Théorie en salle suite aux E-Learning		dim 27/04/25			mar 27/05/25	Prépa examen ATE		ven 27/06/25		Examen AE
ven 28/02/25	BFE EE1 (option)		ven 28/03/25	Equitation		lun 28/04/25	E-learning => Validation FFE CAMPUS		mer 28/05/25			sam 28/06/25		
			sam 29/03/25			mar 29/04/25			jeu 29/05/25			dim 29/06/25		
			dim 30/03/25			mer 30/04/25			ven 30/05/25	Examen terminal ATE		lun 30/06/25		
			lun 31/03/25						sam 31/05/25					

**CONVENTION DE STAGE EN ENTREPRISE**  
**Dans le cadre de la formation**  
**ACCOMPAGNATEUR de TOURISME EQUESTRE**

-----

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le stagiaire ci-après nommé sera accueilli dans l'entreprise.

**ARTICLE 1 : SIGNATAIRES**

**ENTREPRISE D'ACCUEIL**

NOM :  
représentée par : en qualité de dirigeant.e  
Adresse :  
Téléphone. : E-mail :  
N° SIRET :  
N° Adhérent FFE :  
Nature de l'activité de l'entreprise : Centre de Tourisme Equestre

**STAGIAIRE**

NOM et prénom :  
Date et lieu de naissance :  
Nationalité :  
Adresse :  
Téléphone. : E-mail :

**ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU ORGANISME DE FORMATION**

NOM : La Louvière Formations  
représenté par : Toni Capoulade, en qualité de Coordinateur de formation  
Adresse : 385, chemin de la Talaine. 84410 Bédoin  
Téléphone. : 06.73.37.99.40 E-mail : formations.equestres@gmail.com

**ARTICLE 2 : FORMATION SUIVIE**

**Nature de la formation :** Action de formation certifiante concourant au développement des compétences au titre des articles 6313-1 à 6313-8 et visant un titre à finalité professionnelle enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

**Durée :** 650 heures

**Diplôme préparé ou qualification visée :** Accompagnateur de Tourisme Équestre

**Niveau :** Certification de niveau IV

## **ARTICLE 3 : PROGRAMME DU STAGE**

Le stage a pour but d'assurer l'application pratique des connaissances théoriques du stagiaire.

L'entreprise d'accueil doit confier au stagiaire, en accord avec l'organisme de formation, des tâches et des responsabilités en rapport direct avec les qualifications et les compétences auxquelles conduit le diplôme préparé ou la formation suivie.

### **Objectifs pédagogiques du stage :**

#### **1- Accompagnement de promenades et randonnées équestres**

- Apprendre à mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés
- Apprendre à utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal
- Apprendre à adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
- Apprendre à utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs
- Apprendre à évaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes animation utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal
- Apprendre à évaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés

#### **2- Entretien et sécurisation de la structure équestre**

- Apprendre à évaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers
- Apprendre à mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration

#### **3- Soins des équidés et suivi de la cavalerie**

- Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
- Evaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
- Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité

### **Progression dans les apprentissages et situations d'activité dans lesquelles sera placé le stagiaire:**

- Le stagiaire est placé sous l'autorité de son tuteur, défini à l'article 3.
- Le stagiaire pourra être mis en situation professionnelle autonome dès que les trois conditions ci-dessous seront réalisées
  - Validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (EPMSP) par l'organisme de formation
  - Obtention d'une carte professionnelle d'élève éducateur sportif auprès des services de l'état
  - Réalisation d'une période d'intégration en entreprise de 35 heures minimum
- Le stagiaire ne pourra en aucun être mis dans des situations professionnelles non compatibles avec les prérogatives de la certification visée.
  - Pour les stagiaires ATE (liste non exhaustive) :
    - Encadrement de promenades et randonnées (pas d'enseignement d'activités équestres)
    - Travail et valorisation de la cavalerie de Tourisme Équestre
    - Accueil et prise en charge de la clientèle
    - Gestion des activités de Tourisme Équestre
    - Soins et entretien de la cavalerie
    - Entretien de la structure

**Nom, prénom et qualité** du responsable du stagiaire dans l'établissement d'enseignement ou l'organisme de formation : Toni Capoulade

**Nom, prénom et qualité** du responsable du suivi de stage dans l'entreprise :

#### **ARTICLE 4 : CONDITIONS DU STAGE**

**Durée du stage:** 1360 heures, du ..... au .....

**Lieu** où il s'effectue (si différent de la structure désignée à l'article 1) :

**Horaires** de présence du stagiaire : .....

Durant son stage, le stagiaire demeure sous son statut (en formation). Il reste sous l'autorité et la responsabilité de l'établissement d'enseignement ou de l'organisme de formation.

Il n'est pas pris en compte pour l'appréciation de l'effectif de l'entreprise.

Du fait de son statut, le stagiaire ne peut prétendre recevoir **aucun salaire** de l'entreprise. Toutefois, l'entreprise d'accueil peut, si elle le souhaite, lui verser une **gratification**.

#### **ARTICLE 5 : COUVERTURE SOCIALE**

Le stagiaire doit être couvert contre les risques maladie-maternité, invalidité et accidents du travail

#### **ARTICLE 6: RESPONSABILITE CIVILE**

Le stagiaire et l'employeur doivent avoir souscrit l'un et l'autre une assurance responsabilité civile auprès d'un organisme d'assurance de leur choix.

#### **ARTICLE 7 : EVALUATION DU STAGE**

A l'issue du stage :

- le stagiaire est tenue de fournir à l'établissement d'enseignement un rapport de stage dont une copie est communiquée à l'entreprise d'accueil.
- le chef d'entreprise délivre à l'intéressé une attestation de stage (sur modèle en annexe)
- le tuteur évalue le stagiaire sur les UC1A et UC3A et transmet les PV au centre de formation (sur le modèle en annexe)

Fait à Bédoin le

Le Stagiaire

Le chef d'entreprise

L'organisme de formation

## ANNEXE 6 – ATTESTATION DE STAGE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Je soussigné \_\_\_\_\_, tuteur / agent (à rayer la mention inutile), atteste en tant que \_\_\_\_\_ avoir encadré le stage de mise en situation professionnelle de \_\_\_\_\_ de la \_\_\_\_\_  
 Madame / Monsieur (rayer la mention inutile) Licence n° : \_\_\_\_\_ qui s'est  
 déroulé du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Ce stage a donné lieu à l'évaluation suivante dont

Situations professionnelles abordées lors du stage		Niveau de maîtrise			
		Insuffisant	Fragile	Satisfaisant	Très satisfaisant
Développement d'une posture adaptée :	ponctualité				
	politesse et relationnel				
	image et propreté				
	rigueur et constance				
	implication et engagement				
	curiosité et remise en question				
	initiative et créativité				
Accueil et prise en charge des différents publics					
Encadrement en sécurité de promenades équestres					
Encadrement en sécurité de randonnées équestres					
Animation de promenades et randonnées équestres					
Organisation et promotion d'animations publiques					
Travail de la clientèle d'extérieur					
Soins et entretien de l'écurie d'extérieur					
Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés					
Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques					
Préparation au transport et réglementation en vigueur					
Réparations élémentaires					

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Pour valoir ce que de droit

Signature

*Une copie de la présente attestation doit être envoyée par mail à [formation@ffe.com](mailto:formation@ffe.com)*

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 1 – Participer au fonctionnement de la structure équestre

#### GRILLE D'ÉVALUATION 1

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement - Entretien et sécurisation de la structure équestre

La certification se déroule au sein de l'entreprise par le tuteur ou le maître d'apprentissage ci-dessous

Compétences évaluées	Critères
<p><b>Assurer l'entretien de la structure de tourisme équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluer l'état du matériel et proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers</li> <li>- Mettre en œuvre un programme d'entretien du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées</li> <li>- Participer à la conception d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène en formulant des propositions</li> </ul>	<p>Les procédures de vérification et des installations sont connues et appliquées avec rigueur et régularité</p> <p>Le programme d'entretien des installations prescrit est mis en œuvre</p> <p>Les techniques de réparation courantes en bourrellerie sont maîtrisées</p> <p>Le candidat formule des propositions continues en lien avec les spécificités de la structure dans les domaines de sécurisation</p>
<p>Observations du tuteur ou du maître d'apprentissage</p>	
<p><b>Proposition de l'évaluateur</b> <i>(rayer la mention inutile)</i></p>	<p><b>FAVORABLE</b></p>
	<p><b>DEFAVORABLE</b></p>
<p>Tuteur ou maître d'apprentissage <i>(Nom, prénom et signature)</i></p>	

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 3 – Assurer le suivi et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être

#### GRILLE D'ÉVALUATION 3

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement des soins des équidés et suivi de la cavalerie

La certification se déroule au sein de l'ententeur ou le maître d'apprentissage dessous: contr

#### Compétences évaluées

#### Critères

**Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires**

- Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
- Evaluer l'état physique des soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
- Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoya ge d'équidés e-être et leur sécurité

Les soins des équidés sont assurés avec rigueur et régularité dans le respect de leur bien-être et des règles sanitaires en vigueur  
Le candidat ajuste le physique et moral des équidés  
La réglementation et les procédures de sécurité sont appliquées lors du co

**Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés**

- Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé
- Evaluer l'adaptation de son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme
- Planifier l'utilisation préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement

Le candidat attribue les équidés en fonction de l'utilisation visée  
Le travail de la cavalerie de tourisme équestre est planifié et adapté pour préserver son intégrité physique et morale

Observations du tuteur ou du maître d'appren

Proposition de l'  
(*ayer la mention inutile*)

**FAVORABLE**

**DEFAVORABLE**

Tuteur ou maître d'apprentissage  
(Nom, prénom et signature)

# Livret de formation



*Promotion 2024/2025*

Nom : .....

Prénom : .....

**LA LOUVIERE FORMATIONS**

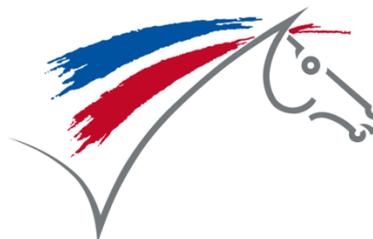
*La Talaine - Route de Flassan  
84410 Bédoin*

**ATE**

*Accompagnateur de Tourisme Équestre*

Comité National de  
**TOURISME  
ÉQUESTRE**

*Le cheval*



**FEDERATION FRANÇAISE  
D'EQUITATION**

## Présentation des parties

### L'Apprenant

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

Adresse e.mail : .....

Date d'obtention PSC1 : ..... Date d'obtention TEF : .....

Modules acquis au préalable ou par VAE : .....

.....

Type de formation :

Continue

Apprentissage

Contrat de professionnalisation

### L'Organisme de Formation

Cavaliers de la Louvière  
Route de Flassan - Quartier la Talaine  
84410 Bédoin

SIRET

50005381400017

Téléphone : 06.73.37.99.40  
Mail : formations.equestres@gmail.com

N° activité DIRECCTE

93840447484

### Le tuteur

Nom : ..... Prénom : ..... N° de carte prof : .....

Entreprise : ..... N° club FFE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : ..... Téléphone : .....

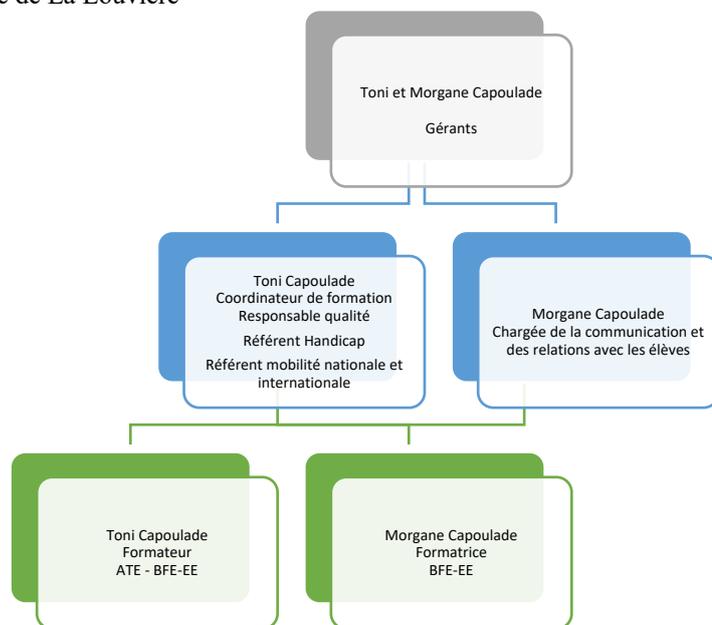
Adresse e.mail : .....

# Présentation de notre organisme de formation

## 1- Historique

- Le centre équestre de La Louvière a vu le jour en juin 1996. Tout d'abord résolument orienté vers une activité exclusive de Tourisme Equestre puis assez rapidement vers une offre pluridisciplinaire, et enfin depuis trois ans une orientation vers la formation professionnelle.
  - ✓ Juin 1996 création du centre de tourisme équestre
  - ✓ Septembre 1997 début d'une activité d'initiation à l'équitation
  - ✓ 2000 -> 2002 développement de l'activité d'écurie de propriétaires
  - ✓ 2003 -> 2005 développement de la pratique compétitive en TREC et Pony Games
  - ✓ 2006 -> 2008 augmentation sensible de la cavalerie et de l'offre de cours d'équitation
  - ✓ 2007 -> 2008 construction de nouvelles installations
  - ✓ Septembre 2008 inauguration des nouvelles installations
  - ✓ 2010 début de l'activité de formation professionnelle (Animateurs Poney)
  - ✓ 2011 agrément de formation ATE
  - ✓ 2014 centre de certification CEP
  - ✓ 2014 agrément de formation en équitation éthologique (BFEE1 et BFEE2)
  - ✓ 2015 restructuration pour offrir un panel de formation équestres de qualité
  - ✓ 2017 agrément de formation AE
  - ✓ 2018 développement des offres de formation professionnelle
  - ✓ 2019 obtention de la certification QUALIOP
  - ✓ 2022 agrément de formation ATE et AE par blocs de compétences

## 2- L'équipe de La Louvière



## 3- Les installations

- Abris de stabulation sur paddock collectifs.
- Des grands parcs d'hébergement collectif pour la cavalerie club.
- Une sellerie club, une sellerie poney et une sellerie propriétaires.
- Un club house avec matériel de vidéo-projection.
- Une carrière couverte (30x60).
- Deux carrières (18x30 et 25x25).
- Un PTV
- Un parcours de cross niveau galop 4 sur place.
- Utilisation fréquente du parcours de cross du Brégoux (à 20 minutes) niveau Galop 7.
- Véhicules pour transport de chevaux (VL, van 2 places, van 4 places).
- Parc d'obstacles et nombreux matériels pédagogique.

## 4- Le lieu

- Notre centre de formation est situé au pied du Mont Ventoux sur la commune de Bédoin. Au nord et à l'ouest se trouvent les flancs assez abrupts du géant de Provence, règne du minéral et de la pinède. Au sud et à l'est se trouve la plaine d'ocres et de silice de Mormoiron et Villes sur Auzon. Autrement dit, nous sommes situés dans un écrin de nature préservée aux multiples facettes...

## Référentiel de l'ATE

<b>UC1 – Bloc n°1</b>	
<b>Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre</b>	
<b>C1</b>	<b>Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre</b>
C1.1	- Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure de tourisme équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition
C1.2	- Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de structure de tourisme équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics
C1.3	- Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure de tourisme équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée
<b>C2</b>	<b>Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre</b>
C2.1	- Participer à l'organisation de la structure de tourisme équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur
C2.2	- Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équidés
C2.3	- Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en vigueur en respectant les procédures internes communiquées
<b>C3</b>	<b>Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité</b>
C3.1	- Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers
C3.2	- Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées
C3.3	- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration

<b>UC2 – Bloc n°2</b> <b>Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal</b>	
<b>C1</b>	<b>Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin</b>
C1.1	- Repérer les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l'environnement pour préparer une promenade ou une randonnée en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
C1.2	- Mobiliser les connaissances et techniques du tourisme équestre pour concevoir un itinéraire en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
C1.3	- Planifier le déroulement de la promenade ou de la randonnée pour proposer un déroulement adapté aux contraintes et aux attentes de la clientèle en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
<b>C2</b>	<b>Conduire en sécurité une sortie équestre pour optimiser l'agrément des participants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin</b>
C2.1	- Mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés
C2.2	- Utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal
C2.3	- Adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
<b>C3</b>	<b>Evaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin</b>
C3.1	- Utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs
C3.2	- Evaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes animation utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal
C3.3	- Evaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés

<b>UC3 – Bloc n°3</b> <b>Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien être</b>	
<b>C1</b>	<b>Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées</b>
C1.1	- Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
C1.2	- Evaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
C1.3	- Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité
<b>C2</b>	<b>Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés</b>
C2.1	- Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé
C2.2	- Evaluer l'adaptation de la cavalerie de tourisme équestre à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme
C2.3	- Planifier l'utilisation de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi
<b>C3</b>	<b>Conduire le travail de la cavalerie de tourisme équestre en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale</b>
C3.1	- Concevoir un programme de travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
C3.2	- Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée
C3.3	- Evaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée

## Parcours synthétique de la formation ATE

Étape 1 : validation des tests d'entrée en formation ATE

- TEF acquis à ce jour. Date d'obtention : .....

Étape 2 : Rentrée administrative

- Signature des conventions de formation
- Remise des conventions de mise en situation pratique à faire signer par les tuteurs ou maîtres d'apprentissage (si lieu de stage défini)
- Remise et lecture du livret de formation

Étape 3 : FFE campus

- Création de votre espace FFE CAMPUS et inscription sur le parcours de formation ATE à l'adresse suivante : <https://campus.ffe.com/enrol/index.php?id=87> avec la clé d'inscription FFE-ate-2024

Étape 4 : Exigences préalables à la mise en situation professionnelle

- 21h de formation permettant d'acquérir les connaissances et compétences suffisantes pour encadrer des groupes en promenade et randonnée en toute sécurité lors des séquences de mise en situation professionnelle
- 14h de randonnée (deux journées incluant une nuitée)

Étape 5 : Positionnement pour individualisation du parcours

- Au cours des premières semaines de formation les élèves seront positionnés en contrôle continu au regard des attentes de la certification pour proposer à chacun un parcours le plus individualisé possible.

Étape 6 : Déroulement de la formation selon les volumes horaires préconisés

- Temps de présence en centre de formation minimum 250h et maximum 550h
- Temps de mise en situation professionnelle 40% du temps de formation

Étape 7 : Validation des journées de randonnées

- 9 journées de randonnées seront effectuées durant la période en centre de formation et validées sur le carnet électronique de randonnée par le formateur.
- 6 journées de randonnées seront effectuées durant les mises en situation professionnelle et validées sur le carnet électronique de randonnée par le tuteur ou maître d'apprentissage.

Étape 8 : Validation de la Capacité de Détenteur d'Équidés

- Les élèves doivent valider le module A de la CDE sur FFE CAMPUS sous forme de séquences E-Learning (prérequis pour s'inscrire à l'examen certificatif ATE)
- Le centre de formation évaluera les élèves sur le module B de la CDE et le validera le cas échéant.

Étape 9 : Présentation aux examens terminaux ATE

- Inscription aux UC 2.A et UC 2.B 15 jours minimum avant l'épreuve
- Inscription aux UC 1.B, UC 3.B et UC 3.C 15 jours minimum avant l'épreuve

## **Modalités pratiques d'évaluation des différentes épreuves de l'ATE**

### **1 – Unité capitalisable 1 : Participer au fonctionnement de la structure équestre**

#### **UC1.A - Entretien et sécurisation de la structure équestre**

Déroulement : la certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées ci-dessous

- Évaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équadés et des tiers
- Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées
- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration

Évaluation du jury : favorable / défavorable

Voir grille d'évaluation ci-après.

#### **UC1.B – Participer au fonctionnement de la structure équestre**

Déroulement : la certification se déroule lors d'une session d'examen technique et théorique et consiste en la soutenance d'un rapport de stage pendant quinze minutes puis un entretien avec le jury de 15 minutes qui permettent d'évaluer les compétences visées ci-dessous :

- Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équadés, les activités de la structure de tourisme équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition
- Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de structure de tourisme équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics
- Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure de tourisme équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée
- Participer à l'organisation de la structure de tourisme équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur
- Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équadés
- Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en vigueur en respectant les procédures internes communiquées

Évaluation du jury : favorable / défavorable

Voir grille d'évaluation ci-après.

## **UC2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité dans le respect de la déontologie et du bien-être animal**

### **UC2.A – Production d'un dossier road book**

Déroulement : la certification se déroule lors d'une session d'examen pratique et consiste en la présentation d'un road book contenant différents types de promenades et de randonnées réalisées lors des mises en situation chez les tuteurs. Ce road book sert de support à un entretien de 20 minutes avec le jury qui permet d'évaluer les compétences visées ci-dessous :

- Repérer les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l'environnement pour préparer une promenade ou une randonnée en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
- Mobiliser les connaissances et techniques du tourisme équestre pour concevoir un itinéraire en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
- Planifier le déroulement de la promenade ou de la randonnée pour proposer un déroulement adapté aux contraintes et aux attentes de la clientèle en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin

Évaluation du jury : favorable / défavorable

Voir grille d'évaluation ci-après.

### **UC2.B – Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité**

Déroulement : la certification se déroule lors d'une session d'examen pratique et consiste en l'accompagnement d'une randonnée d'une demi-journée pour un groupe de 4 personnes minimum, suivie d'un entretien de 10 minutes avec le jury qui permettent d'évaluer les compétences visées ci-dessous :

- Mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés
- Utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal
- Adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin
- Utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs
- Évaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes d'animation utilisés en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal
- Évaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés

Évaluation du jury : favorable / défavorable

Voir grille d'évaluation ci-après.

## UC3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être

### **UC3.A – Soins des équidés et de la cavalerie**

La certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées ci-dessous :

- Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées
- Évaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité
- Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité
- Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé
- Évaluer l'adaptation de la cavalerie de tourisme équestre à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme
- Planifier l'utilisation de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi

Évaluation du jury : favorable / défavorable

Voir grille d'évaluation ci-après.

### **UC3.B – Démonstration technique de maréchalerie**

La certification se déroule lors d'une session d'examen technique et théorique et consiste à procéder à un dépannage en maréchalerie qu'il commente ce qui permet d'évaluer les compétences visées ci-dessous :

- Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé

Évaluation du jury : favorable / défavorable

Voir grille d'évaluation ci-après.

### **UC3.C – Démonstration technique équestre**

La certification se déroule lors d'une session d'examen technique et théorique et consiste à effectuer une démonstration de ses compétences techniques équestres en 4 temps :

- Travail de l'équidé sur 6 dispositifs de PTV imposés par le jury pendant 15 minutes
- Effectuer un bilan du travail du cheval et proposer un objectif d'amélioration, durée 5 minutes
- Travailler le cheval conformément à l'objectif défini pendant 10 minutes
- Analyser sa séance de travail sous forme d'entretien avec le jury pendant 10 minutes.

Ces séquences doivent permettre d'évaluer les compétences visées ci-dessous :

- Concevoir un programme de travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés
- Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée
- Évaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée

Évaluation du jury : favorable / défavorable

Voir grille d'évaluation ci-après.

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 1 – Participer au fonctionnement de la structure équestre

#### GRILLE D'ÉVALUATION 1-A

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement de l'épreuve – Entretien et sécurisation de la structure équestre

La certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées ci-dessous

Compétences évaluées	Critères
<p><b>Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers</li><li>- Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées</li><li>- Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les procédures de vérification de l'état du matériel et des installations sont connues et appliquées avec rigueur et régularité</li><li>• Le programme d'entretien du matériel et des installations prescrit est mis en œuvre avec fiabilité</li><li>• Les techniques de réparation courantes en bourrellerie sont maîtrisées</li><li>• Le candidat formule des propositions d'amélioration continue en lien avec les spécificités de la structure dans les domaines de l'entretien et de la sécurisation</li></ul>

#### Observations du tuteur ou du maître d'apprentissage

**Proposition de l'évaluateur**

*(rayer la mention inutile)*

**FAVORABLE**

**DEFAVORABLE**

**Tuteur ou maître d'apprentissage**

*(Nom, prénom et signature)*

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 1 – Participer au fonctionnement de la structure équestre GRILLE D'EVALUATION 1-B

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement de l'épreuve – Rapport de stage

Le candidat présente son rapport, en utilisant le cas échéant tout outil ou support de son choix, pendant 15 minutes maximum.

La présentation est suivie d'un entretien avec les évaluateurs d'une durée de 15 minutes maximum. Cet entretien, se référant aux éléments présentés dans le rapport et lors de la présentation orale, permet de vérifier l'acquisition des compétences visées ci-dessous

Compétences évaluées	Critères
<b>Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équadés, les activités de la structure de tourisme équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition</li><li>- Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de structure de tourisme équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics</li><li>- Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure de tourisme équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les procédures d'accueil sont maîtrisées</li><li>• Les besoins des publics sont repérés et pris en compte</li><li>• Les actions d'animation de la structure mises en œuvre sont cohérentes avec les attentes identifiées</li><li>• Les actions d'animation et de promotion présentées permettent d'identifier clairement le rôle du candidat et les résultats obtenus</li><li>• Les procédures mises en œuvre pour programmer et organiser les activités de la structure sont présentées et cohérentes</li><li>• Le produit de tourisme équestre présenté prend en compte les contraintes d'organisation, administratives et réglementaires de l'activité</li><li>• Les éléments financiers présentés permettent d'établir la rentabilité du produit de tourisme équestre</li><li>• Le dossier présente un bilan critique de la mise en œuvre du produit de tourisme équestre</li></ul>
<b>Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participer à l'organisation de la structure de tourisme équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur</li><li>- Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équadés</li><li>- Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en vigueur en respectant les procédures internes communiquées</li></ul>	

#### Observations des évaluateurs

#### Proposition des évaluateurs

(rayer la mention inutile)

FAVORABLE

DEFAVORABLE

#### Evaluateur 1

(Nom, prénom et signature)

#### Evaluateur 2

(Nom, prénom et signature)

## Accompagnateur de tourisme équestre

**UC 2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal**

### GRILLE D'EVALUATION 2-A

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement de l'épreuve – Dossier roadbook

Le candidat transmet avant la certification, un dossier roadbook comprenant la présentation de 4 itinéraires conduits par le candidat s'adressant à au moins 2 publics différents parmi : enfants, adolescents, adultes, familles, pratiquants en situation de handicap. Les itinéraires comprennent obligatoirement

2 promenades	1 journée avec pause du midi	1 randonnée avec une nuitée
--------------	------------------------------	-----------------------------

Chaque itinéraire décrit :

- Le(s) public(s) cible(s) : âge, niveau, attentes, ... ;
- Le contexte culturel, patrimonial et environnemental ;
- Les contraintes réglementaires liées l'utilisation des voies de circulation ;
- Le traçage cartographique, l'argumentation des choix opérés et les temps de parcours ;
- La description des points d'intérêt concourant à l'animation ;
- Les caractéristiques de la cavalerie et du matériel utilisés ;
- Les procédures de sécurité mises en œuvre ;
- Un bilan critique de la mise en œuvre.

Le dossier sert de support à un entretien avec les évaluateurs, d'une durée de 20 minutes maximum.

Le dossier et l'entretien permettent de vérifier l'acquisition des compétences visées ci-dessous

Compétences évaluées	Critères	
<p><b>Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repérer les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l'environnement pour préparer une promenade ou une randonnée en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin</li> <li>- Mobiliser les connaissances et techniques du tourisme équestre pour concevoir un itinéraire en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin</li> <li>- Planifier le déroulement de la promenade ou de la randonnée pour proposer un déroulement adapté aux contraintes et aux attentes de la clientèle en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l'environnement sont pris en compte pour fixer des objectifs adaptés</li> <li>• Le traçage cartographique est adapté aux objectifs de chaque itinéraire</li> <li>• Les points d'intérêt présentés permettent d'assurer une animation cohérente des sorties équestres</li> <li>• Les procédures de sécurité sont adaptées aux caractéristiques de la sortie et des publics</li> <li>• Le bilan de chaque itinéraire est argumenté et permet d'identifier des pistes d'amélioration continue</li> </ul>	
<p><b>Observations des évaluateurs</b></p>		
<p><b>Proposition des évaluateurs</b> <i>(rayer la mention inutile)</i></p>	<p><b>FAVORABLE</b></p>	<p><b>DEFAVORABLE</b></p>
<p><b>Evaluateur 1</b> <i>(Nom, prénom et signature)</i></p>	<p><b>Evaluateur 2</b> <i>(Nom, prénom et signature)</i></p>	

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 2 – Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal GRILLE D'EVALUATION 2-B

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement de l'épreuve – Accompagnement d'une sortie équestre en sécurité

Le candidat conduit une sortie équestre d'une durée d'une demi-journée pour groupe de 4 personnes minimum comprenant les séquences suivantes et suivie d'un entretien de 10 min :

- Mise à cheval et vérification du matériel et du niveau des pratiquants ;
- Mobilisation des techniques de matelotage ;
- Accompagnement, animation et gestion de la sécurité ;
- Organisation d'une halte ;
- Retour à la base et gestion de la fin de la sortie équestre

L'accompagnement de sortie équestre en sécurité permet de vérifier l'acquisition des compétences visées ci-dessous

Compétences évaluées	Critères	
<p><b>Conduire en sécurité une sortie équestre pour optimiser l'agrément des participants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équidés</li> <li>- Utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal</li> <li>- Adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La vérification du matériel et du niveau est précise et effectuée en sécurité</li> <li>• Les consignes et le mode d'animation utilisés garantissent la sécurité de la pratique et favorisent l'agrément des participants</li> <li>• Les techniques d'orientation et de matelotage utilisées sont adaptées et maîtrisées</li> <li>• Les haltes et la gestion de la fin de la sortie sont organisés, animés et gérés en sécurité</li> <li>• Le candidat adapte son intervention à la progression des pratiquants et au contexte de mise en œuvre pour garantir la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers</li> </ul>	
<p><b>Evaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs</li> <li>- Evaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes animation utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal</li> <li>- Evaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le candidat présente un bilan et une analyse structurée du déroulement de la sortie équestre</li> <li>• L'analyse présentée intègre l'analyse du niveau de pratique et de satisfaction des participants</li> <li>• Le candidat présente une analyse des enjeux de sécurité</li> <li>• Le candidat propose un bilan réflexif de son action et le cas échéant des pistes de remédiation</li> </ul>	
<p><b>Observations des évaluateurs</b></p>		
<p><b>Proposition des évaluateurs</b> (<i>raier la mention inutile</i>)</p>	<p><b>FAVORABLE</b></p>	<p><b>DEFAVORABLE</b></p>
<p><b>Evaluateur</b> (<i>Nom, prénom et signature</i>)</p>	<p><b>Evaluateur</b> (<i>Nom, prénom et signature</i>)</p>	

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être GRILLE D'EVALUATION 3-A

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement de l'épreuve – Soins des équidés et suivi de la cavalerie

La certification se déroule au sein de l'entreprise de stage de mise en situation professionnelle et est assurée par le tuteur ou le maître d'apprentissage en contrôle continu sur la base des compétences visées ci-dessous :

Compétences évaluées	Critères
<p><b>Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées</li><li>- Evaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité</li><li>- Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les soins des équidés sont assurés avec rigueur et régularité dans le respect de leur bien-être et des règles sanitaires en vigueur</li><li>• Le candidat ajuste les soins en fonction de l'état physique et moral des équidés</li><li>• La réglementation et les procédures de sécurité sont appliquées lors du convoyage d'équidés</li></ul>
<p><b>Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé</li><li>- Evaluer l'adaptation de la cavalerie de tourisme équestre à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme</li><li>- Planifier l'utilisation de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le candidat attribue les équidés en fonction de l'utilisation visée</li><li>• Le travail de la cavalerie de tourisme équestre est planifié et adapté pour préserver son intégrité physique et morale</li></ul>

#### Observations du tuteur ou du maître d'apprentissage

Proposition de l'évaluateur  
(*raier la mention inutile*)

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Tuteur ou maître d'apprentissage  
(*Nom, prénom et signature*)

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être GRILLE D'EVALUATION 3-B

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement de l'épreuve – Démonstration technique maréchalerie

La certification se déroule lors d'une session de certification. Elle est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du présent règlement, leur permettant d'apprécier les compétences du candidat visées à la C2.3 de l'UC3 du référentiel de compétences figurant en annexe 3.

Le candidat procède à un dépannage en maréchalerie en sécurité – **Durée 20 minutes**.

Compétences évaluées	Critères
<p><b>Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Utilise ses connaissances sur l'anatomie du pied et un vocabulaire adapté pour communiquer avec un maréchal-ferrant</li><li>• Evaluate l'état d'un pied et d'une ferrure</li><li>• <u>Déferre en sécurité</u></li><li>• <u>Remet un fer en sécurité</u></li><li>• <u>Adopte une posture adaptée pour manipuler les pieds et procéder à un dépannage en maréchalerie</u></li><li>• Décrit les outils et compose une trousse de maréchalerie de dépannage</li></ul>

#### Observations des évaluateurs

**Validation : aucun critère souligné Non acquis – Au moins 4 critères sur 6 Acquis**

Proposition des évaluateurs (rayer la mention inutile)	FAVORABLE	DEFAVORABLE
<b>Evaluateur 1</b> (Nom, prénom et signature)	<b>Evaluateur 2</b> (Nom, prénom et signature)	

## Accompagnateur de tourisme équestre

### UC 3 – Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être GRILLE D'EVALUATION 3-C

Date :

Lieu :

Candidat

Nom :

Prénom

#### Déroulement de l'épreuve – Démonstration technique équestre

- 1- Le candidat finalise la détente d'un équidé d'extérieur et présente au choix des évaluateurs 2 des exercices imposés dans chacun des domaines suivants – Durée 15 minutes.

Travail sur le plat	Travail sur sautants	Habiletés tourisme équestre
- Transitions Galops-Pas-Galop à chaque main - Demi-tours autour des hanches et des épaules au pas, puis reculer - Cercle de 20m au galop à cadence constante rênes longues	- Fossé, 1m de large environ et passage d'eau - Contrebas et contrehaut, 70cm environ et plans ascendants et descendants - Ligne courbe à 3 ou 4 foulées, fixe et/ou mobile, 80cm environ, puis arrêt progressif	- Slalom les 2 rênes dans une main, 5 cônes à 6m, au trot et au galop - Ouverture et fermeture de barrière et branches basses au trot ou au galop - Reculer dans un couloir de barres, descendre et monter à droite

- 2- A l'issue de la présentation, le candidat réalise une analyse de l'équidé et propose les objectifs d'une séance de travail – Durée 5 minutes.
- 3- Le candidat conduit une séance commentée de travail du cheval en fonction des objectifs qu'il a défini – Durée 10 minutes.
- 4- La séance est suivie d'un entretien avec les évaluateurs portant sur son déroulement et la maîtrise par le candidat des techniques et de la méthodologie de travail de la cavalerie d'extérieur. Durée 10 minutes.

La démonstration technique et l'entretien permettent de vérifier l'acquisition des compétences visées ci-dessous

Compétences évaluées	Critères
<p><b>Conduire le travail de la cavalerie de tourisme équestre en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Concevoir un programme de travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés</li> <li>- Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée</li> <li>- Evaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les exercices imposés sont abordés de manière cohérente au regard de l'éducation de l'équidé présenté</li> <li>• Le diagnostic de l'équidé présenté est structuré et pertinent</li> <li>• Les objectifs de travail de l'équidé sont cohérents avec le diagnostic proposé</li> <li>• La séance de travail de l'équidé permet d'optimiser son utilisation ultérieure par les pratiquants</li> <li>• Les règles de sécurité sont mises en œuvre lors de la séance de travail</li> <li>• Le candidat évalue sa prestation technique</li> <li>• Le candidat présente un bilan structuré et pertinent du travail mené sur l'équidé et des pistes de travail</li> </ul>

#### Observations des évaluateurs

Proposition des évaluateurs (rayer la mention inutile)	FAVORABLE	DEFAVORABLE
<p><b>Evaluateur 1</b> (Nom, prénom et signature)</p>	<p><b>Evaluateur 2</b> (Nom, prénom et signature)</p>	

## Suivi des épreuves formatives et certificatives

### Épreuves formatives :

- 1- Certificat de connaissances « Initiation à l'orientation »
  - Date d'évaluation : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  - Date de rattrapage : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  
- 2- Certificat de connaissances « Initiation à la bourrellerie »
  - Date d'évaluation : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  - Date de rattrapage : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  
- 3- Certificat de connaissances « soins et secourisme équin, entretien du cheval »
  - Date d'évaluation : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  - Date de rattrapage : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  
- 4- Certificat de connaissances « maréchalerie de secours »
  - Date d'évaluation : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  - Date de rattrapage : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  
- 5- Certificat de connaissances « matelotage, application du bâtage »
  - Date d'évaluation : .....
    - Acquis
    - Non Acquis
  - Date de rattrapage : .....
    - Acquis
    - Non Acquis

**Épreuves certificatives :**

1- Module A de la capacité de Détenteur d'Équidés (FFE CAMPUS)

- Date d'acquisition : .....

2- UC1.A Entretien et sécurisation de la structure équestre (contrôle continu)

- Date d'acquisition .....

3- UC3.A Soins des équidés et suivi de la cavalerie (contrôle continu)

- Date d'acquisition .....

4- UC1.B Production et soutenance d'un rapport de stage

- Date d'évaluation .....
  - Acquis
  - Non Acquis
- Date de rattrapage : .....
  - Acquis
  - Non acquis

5- UC2.A RoadBook et entretien

- Date d'évaluation .....
  - Acquis
  - Non Acquis
- Date de rattrapage : .....
  - Acquis
  - Non acquis

6- UC2.B Accompagnement d'une sortie équestre

- Date d'évaluation .....
  - Acquis
  - Non Acquis
- Date de rattrapage : .....
  - Acquis
  - Non acquis

7- UC3B Démonstration technique de maréchalerie

- Date d'évaluation .....
  - Acquis
  - Non Acquis
- Date de rattrapage : .....
  - Acquis
  - Non acquis

8- UC3.C Démonstration technique équestre

- Date d'évaluation .....
  - Acquis
  - Non Acquis
- Date de rattrapage : .....
  - Acquis
  - Non acquis

**Journée de randonnées :**

Randonnée en centre de formation		Randonnée en structure de MSP	
Jour de rando	Date	Jour de rando	Date
Jour 1		Jour 1	
Jour 2		Jour 2	
Jour 3		Jour 3	
Jour 4		Jour 4	
Jour 5		Jour 5	
Jour 6		Jour 6	
Jour 7			
Jour 8			
Jour 9			

**Fiche de suivi en centre de formation**

Période du ..... au .....

- **Technique équestre :** .....

.....

.....

.....

.....

- **Techniques de tourisme équestre :** .....

.....

.....

.....

.....

- **Pratique professionnelle :** .....

.....

.....

.....

.....

- **Connaissances théoriques :** .....

.....

.....

.....

.....

- **Notes personnelles :** .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Fiche de suivi en structure de MSP

Période du ..... au .....

- **Participation au fonctionnement de la structure :** .....

.....  
.....  
.....

- **Participation à l'encadrement des activités de tourisme équestre :** .....

.....  
.....  
.....

- **Travail de la cavalerie :** .....

.....  
.....  
.....

- **Autres compétences abordées :** .....

.....  
.....  
.....

- **Liaison tuteur/formateur :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature tuteur :

## Fiche de suivi en centre de formation

Période du ..... au .....

- **Technique équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Techniques de tourisme équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Pratique professionnelle :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Connaissances théoriques :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Notes personnelles :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Fiche de suivi en structure de MSP

Période du ..... au .....

- **Participation au fonctionnement de la structure :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Participation à l'encadrement des activités de tourisme équestre :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Travail de la cavalerie :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Autres compétences abordées :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Liaison tuteur/formateur :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature tuteur :

## Fiche de suivi en centre de formation

Période du ..... au .....

- **Technique équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Techniques de tourisme équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Pratique professionnelle :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Connaissances théoriques :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Notes personnelles :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Fiche de suivi en structure de MSP

Période du ..... au .....

- **Participation au fonctionnement de la structure :** .....

.....  
.....  
.....

- **Participation à l'encadrement des activités de tourisme équestre :** .....

.....  
.....  
.....

- **Travail de la cavalerie :** .....

.....  
.....  
.....

- **Autres compétences abordées :** .....

.....  
.....  
.....

- **Liaison tuteur/formateur :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature tuteur :

## Fiche de suivi en centre de formation

Période du ..... au .....

- **Technique équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Techniques de tourisme équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Pratique professionnelle :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Connaissances théoriques :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Notes personnelles :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Fiche de suivi en structure de MSP

Période du ..... au .....

- **Participation au fonctionnement de la structure :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Participation à l'encadrement des activités de tourisme équestre :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Travail de la cavalerie :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Autres compétences abordées :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Liaison tuteur/formateur :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature tuteur :

## Fiche de suivi en centre de formation

Période du ..... au .....

- **Technique équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Techniques de tourisme équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Pratique professionnelle :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Connaissances théoriques :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Notes personnelles :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Fiche de suivi en structure de MSP

Période du ..... au .....

- **Participation au fonctionnement de la structure :** .....

.....  
.....  
.....

- **Participation à l'encadrement des activités de tourisme équestre :** .....

.....  
.....  
.....

- **Travail de la cavalerie :** .....

.....  
.....  
.....

- **Autres compétences abordées :** .....

.....  
.....  
.....

- **Liaison tuteur/formateur :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature tuteur :

## Fiche de suivi en centre de formation

Période du ..... au .....

- **Technique équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Techniques de tourisme équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Pratique professionnelle :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Connaissances théoriques :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Notes personnelles :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Fiche de suivi en structure de MSP

Période du ..... au .....

- **Participation au fonctionnement de la structure :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Participation à l'encadrement des activités de tourisme équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Travail de la cavalerie :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Autres compétences abordées :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....

- **Liaison tuteur/formateur :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature tuteur :

## Fiche de suivi en centre de formation

Période du ..... au .....

- **Technique équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Techniques de tourisme équestre :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Pratique professionnelle :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Connaissances théoriques :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....
  
- **Notes personnelles :** .....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Fiche de suivi en structure de MSP

Période du ..... au .....

- **Participation au fonctionnement de la structure :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Participation à l'encadrement des activités de tourisme équestre :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Travail de la cavalerie :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Autres compétences abordées :** .....

.....  
.....  
.....  
.....

- **Liaison tuteur/formateur :** .....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Signature tuteur :

# Règlement Intérieur du Centre de Formation

## Préambule

Le Centre de Formation Cavaliers de la Louvière est un organisme de formation professionnel à caractère associatif. Son siège social est : 389 Impasse la Talaine, 84410 Bédoin. Il est déclaré sous le numéro d'activité 93840447484 auprès de la DREETS PACA.

## Article 1 - Dispositions générales

Conformément aux Articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du Travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

## Article 2 - Personnes assujetties

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires. Chaque stagiaire est censé accepter les termes du présent contrat lorsqu'il suit une formation dispensée par "Cavaliers de la Louvière".

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par "Cavaliers de la Louvière" et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'observation de ce dernier.

## Article 3 - Conditions générales

Toute personne en stage doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

## Article 4 - Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux du centre de formation, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement sont applicables non seulement au sein des locaux du centre de formation mais également dans tout local destiné à recevoir des formations.

## Article 5 - Règles générales d'hygiène et de sécurité

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur sur les lieux de stage ainsi qu'en matière d'hygiène.

Toutefois, conformément à l'Article R 6352-1 du Code du Travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un Règlement Intérieur, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Par ailleurs, les stagiaires envoyés en entreprise dans le cadre d'une formation sont tenus de se conformer aux règles d'hygiène et de sécurité fixées par le Règlement Intérieur de l'entreprise.

## Article 6 - Maintien en bon état du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet : l'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelle, est interdite.

Suivant la formation suivie, les stagiaires peuvent être tenus de consacrer le temps nécessaire à l'entretien ou au nettoyage du matériel.

## Article 7 - Utilisation des machines et du matériel

Les outils et les machines ne doivent être utilisés qu'en présence d'un formateur et sous surveillance.

Toute anomalie dans le fonctionnement des machines et du matériel et tout incident doit être immédiatement signalé au formateur qui a en charge la formation suivie.

## Article 8 - Utilisation des animaux

Les animaux mis à disposition des stagiaires par le centre de formation doivent être traités avec égard. Toute brutalité ou manque de respect sera sanctionné.

Toute blessure ou comportement anormal de la part d'un animal doit être signalé au plus vite au responsable de celui-ci.

## Article 9 - Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie, et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de l'organisme de manière à être connues de tous les stagiaires.

Des démonstrations ou exercices sont prévus pour vérifier le fonctionnement du matériel de lutte contre l'incendie et les consignes de prévention d'évacuation. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes en vigueur dans l'établissement à observer en cas de péril et spécialement d'incendie doivent être scrupuleusement respectées.

*Voir les Articles R 4227-28 et suivants du Code du Travail*

## Article 10 - Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou des personnes témoins de l'accident au responsable de l'organisme.

Conformément à l'Article R 6342-3 du Code du Travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre de formation auprès de la Caisse de Sécurité Sociale.

#### Article 11 - Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner en état d'ivresse dans l'organisme ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

#### Article 12 - Accès au poste de distribution des boissons et lieu de restauration

Les stagiaires auront accès, au moment des poses fixées, aux postes de distribution de boissons non alcoolisées, fraîches ou chaudes. Un lieu succinct de restauration est mis à disposition. Les stagiaires l'utilisant doivent le maintenir en état de propreté et d'utilisation.

#### Article 13 - Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006-1386 du 15 Novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les salles de cours et dans les ateliers.

#### Article 14 - Horaires, absences et retards

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation et portés à la connaissance des stagiaires soit par voie d'affichage, soit à l'occasion de la remise aux stagiaires du programme de stage. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires de stage sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de l'organisme qui a en charge la formation et s'en justifier. Par ailleurs, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le responsable de l'organisme de formation.
- Lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- En outre, pour les stagiaires demandeurs d'emploi rémunérés par l'Etat ou une Région, les absences non justifiées entraîneront, en application de l'Article R 6341-45 du Code du Travail, une retenue de rémunération proportionnelle à la durée desdites absences.

Par ailleurs, les stagiaires sont tenus de remplir ou signer obligatoirement et régulièrement, au fur et à mesure du déroulement de l'action, l'attestation de présence et, en fin de stage, le bilan de formation ainsi que l'attestation de suivi de stage.

#### Article 15 - Accès à l'organisme

Sauf autorisation expresse de la Direction ou du responsable de l'organisme de formation, les stagiaires ayant accès à l'organisme pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins.
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme, ni de marchandises destinées à être vendues au personnel et aux stagiaires, ni d'animaux même de très petite taille.

#### Article 16 - Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter à l'organisme en tenue décente et adaptée à la discipline pratiquée et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

#### Article 17 - Information et affichage

La circulation de l'information se fait par l'affichage sur les panneaux prévus à cet effet et par voie électronique. La publicité commerciale, les propagandes politique, syndicale ou religieuse sont interdites dans l'enceinte de l'organisme.

#### Article 18 - Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans son enceinte (salles de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires...).

#### Article 19 - Sanctions

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction, au sens de l'Article R 922-3 du Code du Travail, toute mesure autre que les observations verbales prises par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister :

- Soit en un avertissement
- Soit en un blâme ou un rappel à l'ordre

- Soit en une mesure d'exclusion définitive (il est rappelé que dans la Convention passée par l'organisme avec l'Etat ou la Région, des dispositions particulières sont définies en cas d'application des sanctions énoncées ci-dessus).

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Le responsable de l'organisme de formation doit informer de la sanction prise :

- L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre du plan de formation en entreprise
- L'employeur et l'organisme qui a pris à sa charge la dépense de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un stage dans le cadre d'un congé de formation
- L'organisme qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

#### Article 20 - Procédure disciplinaire

Les dispositions qui suivent constituent la reprise des Articles R 6352-4 à R 6352-8 du Code du Travail.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Lorsque le responsable de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé ainsi qu'il suit :

- Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation.
- Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation.
- La convocation mentionnée à l'alinéa précédent fait état de cette faculté. Le responsable de l'organisme de formation ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire. Dans le cas où une exclusion définitive du stage est envisagée, une commission de discipline est constituée, où siègent également les représentants des stagiaires.
- Il est saisi par le responsable de l'organisme de formation ou son représentant après l'entretien susvisé et formule un avis sur la mesure d'exclusion envisagée.
- Le stagiaire est avisé de cette saisine. Il est entendu sur sa demande par la commission de discipline. Il peut, dans ce cas, être assisté par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. La commission de discipline transmet son avis au Directeur de l'organisme dans le délai d'un jour franc après sa réunion.
- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien ou, le cas échéant, après la transmission de l'avis de la commission de discipline. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire sous la forme d'une lettre qui lui est remise contre décharge ou d'une lettre recommandée.

Lorsque l'agissement a donné lieu à une sanction immédiate (exclusion, mise à pied), aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que le stagiaire ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui et éventuellement que la procédure ci-dessus décrite ait été respectée.

#### Article 21 - Représentation des stagiaires

Dans les stages d'une durée supérieure à 200 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours, selon les modalités suivantes :

- Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles. Le scrutin a lieu pendant les heures de la formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.
- Le responsable de l'organisme de formation a à sa charge l'organisation du scrutin dont il assure le bon déroulement. Il adresse un procès-verbal de carence, transmis au Préfet de Région territorialement compétent lorsque la représentation des stagiaires ne peut être assurée.
- Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent, pour quelque cause que ce soit, de participer au stage. Si le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leurs fonctions avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection.

#### Article 22 - Rôle des délégués des stagiaires

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation. Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité et à l'application du Règlement Intérieur. Ils ont qualité pour faire connaître au Conseil d'Administration du centre de formation les observations des stagiaires sur les questions relevant de la compétence de ce Conseil.

#### Article 23 - Entrée en application

Le présent Règlement Intérieur entre en application à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2019.

## **Principaux textes de référence (Articles du Code du Travail) relatifs au Règlement Intérieur des organismes de formation**

### Article L 6352-3

Tout organisme de formation établit un Règlement Intérieur applicable aux stagiaires.

### Article L 6352-4

Le Règlement Intérieur est un document écrit sur lequel l'organisme de formation détermine :

- 1° Les principales mesures applicables en matière de santé et de sécurité dans l'établissement.
- 2° Les règles applicables en matière de discipline, notamment la nature et l'échelle des sanctions applicables aux stagiaires ainsi que les droits de ceux-ci en cas de sanction.
- 3° Les modalités selon lesquelles est assurée la représentation des stagiaires pour les actions de formation d'une durée totale supérieure à cinq cents heures.

### Article L 6352-5

Un décret en Conseil d'Etat détermine les mesures d'application de la présente section.

### Article R 6352-1

Le Règlement Intérieur est établi dans tous les organismes de formation, y compris dans ceux qui accueillent les stagiaires dans des locaux mis à leur disposition.

Lorsque l'organisme comporte plusieurs établissements, le Règlement Intérieur peut faire l'objet des adaptations nécessaires, notamment en matière de santé et de sécurité au travail.

Lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un Règlement Intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

### Article R 6352-2

Le Règlement Intérieur est établi dans les trois mois suivant le début de l'activité de l'organisme de formation.

Il se conforme aux dispositions de la présente section.

### Article R 6352-3

Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

### Article R 6352-4

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

### Article R 6352-5

Lorsque le Directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :

- 1° Le Directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge.
- 2° Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté.
- 3° Le Directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.

### Article R 6352-6

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien.

Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

### Article R 6352-7

Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive relative à cet agissement ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'Article R 6352-4 et, éventuellement, aux Articles R 6352-5 et R 6352-6, ait été observée.

#### Article R 6352-8

Le Directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise :

- 1° L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise.
- 2° L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation.
- 3° L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire.

#### Article R 6352-9

Pour chacune des actions de formation mentionnées au 3° de l'Article L 6352-4 prenant la forme de stages collectifs, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours.

Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles.

#### Article R 6352-10

Le scrutin se déroule pendant les heures de la formation. Il a lieu au plus tôt vingt heures et au plus tard quarante heures après le début du stage.

#### Article R 6352-11

Le Directeur de l'organisme de formation est responsable de l'organisation du scrutin.

Il en assure le bon déroulement.

#### Article R 6352-12

Lorsque, à l'issue du scrutin, il est constaté que la représentation des stagiaires ne peut être assurée, le Directeur dresse un procès-verbal de carence.

### Sous-section 2 - Mandat et attribution

#### Article R 6352-13

Les délégués sont élus pour la durée du stage. Leurs fonctions prennent fin lorsqu'ils cessent de participer au stage.

Lorsque le délégué titulaire et le délégué suppléant ont cessé leur fonction avant la fin du stage, il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions prévues à la sous-section 1.

#### Article R 6352-14

Les délégués font toute suggestion pour améliorer le déroulement des stages et les conditions de vie des stagiaires dans l'organisme de formation.

Ils présentent toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à ces matières, aux conditions de santé et de sécurité au travail et à l'application du Règlement Intérieur.

#### Article R 6352-15

Les dispositions de la présente section ne sont pas applicables aux détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

### Chapitre V - Dispositions pénales (extrait)

#### Article L 6355-8

Le fait de ne pas établir un Règlement Intérieur applicable aux stagiaires, en méconnaissance des dispositions de l'Article L 6352-3, est puni d'une amende de 4 500 €.

#### Article L 6355-9

Le fait d'établir un Règlement Intérieur ne comportant pas les prescriptions exigées par l'Article L 6352-4 est puni d'une amende de 4 500 €.



## Ruban pédagogique de la formation ATE

PEDA-ATE

Version du 29/07/2023  
nouveau référentiel

Bloc de compétence	Objectifs	Contenus	Méthode pédagogique	Moyens d'encadrement	Moyens matériels	Volume horaire	Volume horaire par bloc	Nombre de journées	
UC1 - Participer au fonctionnement de la structure de tourisme équestre	C1 - Contribuer à l'accueil, à l'animation et à la promotion pour optimiser la satisfaction des clients et le fonctionnement de la structure de tourisme équestre	C1.1 - Participer à l'accueil des publics afin de les informer sur les équidés, les activités de la structure de tourisme équestre et de les orienter en utilisant les différentes ressources mises à sa disposition	En OF : lors des randonnées école simulation d'accompagnement et jeux de rôles "accueil et mise à cheval". En structure de MSP : accueillir la clientèle conformément aux attentes du tuteur.	Pédagogie active et expérimentations. Puis mise en commun des expériences lors des débriefing de rando.	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre et TUTEUR (diplôme niveau 4)	Cavalerie d'école, circuits de rando. Structure d'accueil pour la MSP	49	147	21
		C1.2 - Participer à l'animation en vue de dynamiser la vie de structure de tourisme équestre en différenciant les moyens utilisés en fonction des attentes et des caractéristiques des publics	Participer en lien avec le tuteur à la planification des activités de tourisme équestre. Participer aux tâches courantes d'entretien et de maintenance de la structure de MSP.	Expérimentation dans des situations du quotidien de l'entreprise d'accueil.	Tuteur (diplôme de niveau 4)	Structure d'accueil pour la MSP	14		
		C1.3 - Concourir à la promotion des activités en vue d'optimiser la fréquentation de la structure de tourisme équestre en les mettant en valeur par un discours et une attitude commerciale adaptée							
	C2 - Participer à l'organisation et à la gestion pour garantir la satisfaction des clients et un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre	C2.1 - Participer à l'organisation de la structure de tourisme équestre pour proposer un programme d'activités adapté aux attentes des clients et respectant le projet de la structure équestre et en prenant en compte la réglementation en vigueur	Participer en lien avec le tuteur à la planification des activités de tourisme équestre. Participer aux tâches courantes d'entretien et de maintenance de la structure de MSP.	Expérimentation dans des situations du quotidien de l'entreprise d'accueil.	Tuteur (diplôme de niveau 4)	Structure d'accueil pour la MSP	21		
		C2.2 - Participer à la gestion du matériel et des installations en vue d'un fonctionnement optimal de la structure de tourisme équestre en garantissant la sécurisation des personnes, des pratiques et le bien-être des équidés							
	C3 - Assurer l'entretien des installations et du matériel de la structure de tourisme équestre dans le respect de la réglementation et de la sécurité	C2.3 - Assurer les tâches courantes de la gestion administrative pour garantir la conformité aux différentes normes et réglementations en vigueur en respectant les procédures internes communiquées	Sensibilisation à la gestion d'une TPE de Tourisme Équestre. Etude des différents codes et règlements qui régissent la profession. Prendre connaissance des RI et DUER de l'OF et de la structure de MSP.	Pédagogie expositive sous forme de cours magistral avec support visuel. Méthode interrogative pour lier les nouvelles connaissances aux expériences acquises.	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre	Salle de cours - supports pédagogiques - serveur de document - séquences e-learning	21		
		C3.1 - Evaluer l'état du matériel et des installations pour réaliser ou proposer les réparations ou remplacements nécessaires en veillant à la sécurité des pratiquants, des équidés et des tiers	Augmenter son autonomie sur le lieu de MSP, anticiper les besoins de la structure en terme de suivi de maintenance, et effectuer les tâches récurrentes de façon autonome.	Expérimentation dans des situations du quotidien de l'entreprise d'accueil.	Tuteur (diplôme de niveau 4)		21		
		C3.2 - Mettre en œuvre un programme d'entretien régulier du matériel et des infrastructures pour garantir leur bon fonctionnement et leur durée de vie en respectant les procédures internes communiquées							
		C3.3 - Participer à la conception et à la mise en œuvre d'un plan de sécurisation de la structure de tourisme équestre pour garantir la sécurité des pratiquants en respectant les normes professionnelles et d'hygiène et en formulant des propositions d'amélioration	Connaissances de différentes règles des établissements sportifs de façon à pouvoir bien appréhender la sécurisation du lieu.	Etude de cas pratiques : le centre équestre La Louvière comme support et les structures de MSP (à travers le dossier UC1)	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre		21		



## Ruban pédagogique de la formation ATE

PEDA-ATE

Version du 29/07/2023  
nouveau référentiel

Bloc de compétence	Objectifs	Contenus	Méthode pédagogique	Moyens d'encadrement	Moyens matériels	Volume horaire	Volume horaire par bloc	Nombre de journées			
UC2 - Encadrer les activités de tourisme équestre en sécurité et dans le respect de la déontologie et du bien-être animal	C1 - Concevoir un itinéraire pour proposer une sortie équestre adaptée aux publics encadrés et garantissant leur sécurité et le bien-être équin	C1.1 - Repérer les caractéristiques des publics, de la cavalerie et de l'environnement pour préparer une promenade ou une randonnée en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin	En structure d'accueil, encadrement de groupes de tous niveaux sur les différents types de sorties imposées par le référentiel. En second dans un premier temps puis en autonomie.	Pédagogie active. Expérimentation encadrée puis répétition en autonomie.	Tuteur (diplôme niveau 4)	Structure d'accueil pour la MPS.	21	196	28		
		C1.2 - Mobiliser les connaissances et techniques du tourisme équestre pour concevoir un itinéraire en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin	Lecture de cartes topographiques. Apprentissages de la légende et représentation conventionnelle. Utilisation de la boussole et du GPS de randonnée. Parcours d'orientation avec analyse du niveau de difficulté et de l'effort demandé aux équadés.	Pédagogie expositive sous forme d'exposé avec support visuel. Pédagogie active pour mettre en application les connaissances récemment acquises	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre	Salle de cours, plateforme e-learning, vidéos FFE, cartes IGN - POR de mise en pratique	35				
		C1.3 - Planifier le déroulement de la promenade ou de la randonnée pour proposer un déroulement adapté aux contraintes et aux attentes de la clientèle en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin	En structure d'accueil, encadrement de groupes de tous niveaux sur les différents types de sorties imposées par le référentiel. En second dans un premier temps puis en autonomie.	Pédagogie active. Expérimentation encadrée puis répétition en autonomie.	Tuteur (diplôme niveau 4)	Structure d'accueil pour la MPS.	14				
	C2 - Conduire en sécurité une sortie équestre pour optimiser l'agrément des participants en garantissant leur sécurité et le bien-être équin	C2.1 - Mettre en œuvre les procédures pour vérifier le niveau équestre des pratiquants et l'adaptation de la cavalerie en respectant les exigences de sécurité et le bien-être des équadés	En structure d'accueil, encadrement de groupes de tous niveaux sur les différents types de sorties imposées par le référentiel. En second dans un premier temps puis en autonomie.	Pédagogie active. Expérimentation encadrée puis répétition en autonomie.	Tuteur (diplôme niveau 4)	Structure d'accueil pour la MPS.	35			196	28
		C2.2 - Utiliser des consignes et une communication adaptée pour optimiser l'agrément des participants en respectant les exigences de sécurité et le bien-être animal									
		C2.3 - Adapter son intervention et l'itinéraire pour prendre en compte les capacités des pratiquants et du contexte de mise en œuvre en respectant les exigences de sécurité et le bien-être équin									
	C3 - Evaluer une sortie équestre en vue d'améliorer sa pratique professionnelle et la satisfaction des pratiquants en repérant les améliorations potentielles en matière de sécurité et de bien-être équin	C3.1 - Utiliser une méthode d'analyse structurée pour évaluer le déroulement d'une promenade ou d'une randonnée en sécurité en repérant les éléments essentiels pour l'atteinte des objectifs	Randonnée de cohésion de groupe. Randonnées formatives avec simulation d'accompagnement. Conception, organisation et accompagnement de randonnées entre élèves. Mise à disposition de road book intégrant l'analyse des tracés et le retour clientèle.	Pédagogie active et expérimentale. Jeux de rôles	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre	Cavalerie d'école, circuits de randonnées, gîtes équestres. Salle de cours, serveur de documents et plateforme e-learning.	91			196	28
		C3.2 - Evaluer la pratique et la satisfaction des participants pour ajuster les objectifs et méthodes animation utilisées en intégrant les exigences de sécurité et le bien-être animal									
		C3.3 - Evaluer son action en vue d'améliorer sa pratique professionnelle en proposant des pistes de remédiation aux problèmes rencontrés									



## Ruban pédagogique de la formation ATE

PEDA-ATE

Version du 29/07/2023  
nouveau référentiel

Bloc de compétence	Objectifs	Contenus	Méthode pédagogique	Moyens d'encadrement	Moyens matériels	Volume horaire	Volume horaire par bloc	Nombre de journées	
UC3 - Assurer l'éducation et la gestion de la cavalerie de tourisme équestre dans le respect de son bien-être	C1 - Réaliser les soins des équidés afin de garantir leur santé et leur intégrité physique et morale en mettant en œuvre les mesures sanitaires adaptées	C1.1 - Assurer les soins quotidiens des équidés pour favoriser leur bien-être en mobilisant les connaissances et techniques adaptées	Le nourrissage, déterminer les besoins alimentaires - Soins quotidiens - Identifier les différentes pathologie, savoir les prévenir et effectuer les premiers soins.	En OF : pédagogie expositive sous forme de cours magistral avec support visuel. En tutorat : mise en pratique	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre et TUTEUR (diplôme niveau 4)	Salle de cours - Structure d'accueil pour la MSP	35	266	38
		C1.2 - Evaluer l'état physique et moral des équidés pour adapter les soins à leurs besoins en se préoccupant de leur bien-être et de leur sécurité	Les besoins fondamentaux des équidés (Module A capacité de détenteur d'équidés) - Sensibilisation à la gestion de l'effort - Evaluation de l'état corporel - Constantes physiologiques	Pédagogie active avec des phases démonstratives. Séquences de mises en situation sur des ateliers matérialisés. Utilisation de la plateforme e-learning FFE Campus et cours en salle avec projection de documents.	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre	Cavalerie d'école, Cavalerie d'école, van 2 places, camion chargement latéral, van 4 palces oblique. Kit de protection de transport. Salle de cours, accès Internet, manuels de référence.	21		
		C1.3 - Appliquer les procédures et la réglementation en vigueur pour assurer le convoyage d'équidés en garantissant leur bien-être et leur sécurité	Travail sur les différentes techniques d'embarquement. Connaissance des différents moyens de transport. Etude de la réglementation liée au transport.						
	C2 - Assurer le suivi de la cavalerie de tourisme équestre pour gérer sa charge de travail en prenant en compte les aptitudes et le comportement des équidés	C2.1 - Mobiliser les connaissances en vue du suivi et de la gestion de la cavalerie de tourisme équestre en prenant en compte les particularités de chaque équidé	Apprendre à identifier les différents atouts de chaque cheval de façon à optimiser sa bonne utilisation - Gestion de la prophylaxie.	En tutorat : mise en situation pratique. Conformément aux grilles FFE	TUTEUR (diplôme niveau 4)	Structure d'accueil pour la MSP	35		
		C2.2 - Evaluer l'adaptation de la cavalerie de tourisme équestre à son utilisation pour maintenir son intégrité en repérant ses caractéristiques et son état de forme	Lors des séances de travail, apprendre à observer les indicateurs de fatigue et d'état. Sensibilisation au coup de sang, coup de chaud, déshydratation	Pédagogie active. Séquences de mises en situation suivies de séquences expositives	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre	Cavalerie d'école, manège couvert - Salle de cours.	105		
		C2.3 - Planifier l'utilisation de la cavalerie de tourisme équestre pour préserver son intégrité en prenant en compte le niveau de dressage, le comportement et les risques d'emploi	Apprendre à réaliser un montoir quotidien en tenant compte du planning hebdomadaire et mensuel - Adapter l'attribution de la cavalerie au niveau des cavalier et à la difficulté du parcours	En tutorat : mise en situation pratique. Conformément aux grilles FFE	TUTEUR (diplôme niveau 4)	Structure d'accueil pour la MSP	35		
	C3 - Conduire le travail de la cavalerie de tourisme équestre en vue d'une utilisation optimale par les pratiquants en préservant son intégrité physique et morale	C3.1 - Concevoir un programme de travail, une séance, adaptés en vue de permettre une utilisation adaptée par les pratiquants en respectant les modes d'apprentissage des équidés	Etude des manuels de référence des Glops FFE. Etude de l'ouvrage spécifique des Galops de pleine nature. Etude du manuel "le travail du cheval"	Pédagogie expositive sous forme de cours magistral avec support visuel. Méthode interrogative pour lier les nouvelles connaissances aux expériences acquises.	Toni Capoulade, expert fédéral en Tourisme Équestre	Cavalerie d'école, manège couvert, PTV. Salle de cours, connexion wifi, écran pour les vidéo-projections. Bibliothèque avec tous les ouvrages de référence	14		
		C3.2 - Mettre en œuvre en sécurité le travail d'un équidé de tourisme équestre en vue de développer ou de renforcer des apprentissages en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée	Séances d'équitation pour apprendre à travailler les chevaux de Tourisme Équestre - Initiation à la maréchalerie de secours	Pédagogie active avec des phases démonstratives. Séquences de mises en situation sur des ateliers matérialisés.			21		
		C3.3 - Evaluer les effets du travail mené sur un équidé de tourisme équestre pour adapter le programme de travail en adaptant les objectifs en fonction des aptitudes de l'équidé et de l'utilisation visée	A l'issu des séances d'équitation, le formateur effectue une analyse du travail effectué par chaque élève. Dans un second temps les élèves effectuent eux même cette analyse.						

	NB d'heures en OF	NB d'heures en MSP (form continue)	NB d'heures en MSP (apprentissage)
UC1	83	65	457
UC2	126	70	475
UC3	196	70	475
<b>Totaux</b>	<b>405</b>	<b>205</b>	<b>1407</b>

